

Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle

Une atteinte grave à la morale et à la démocratie

L'affaire a des relents de cauchemar pour les Nigériens. Gandou Zakara, un des leaders politiques les plus sulfureux du Pnds, est désigné, en fin de semaine dernière, par ses pairs universitaires, pour siéger à la Cour constitutionnelle. Autant dire que Gandou Zakara, qui est membre dirigeant du Pnds Tarayya dont il est le troisième secrétaire adjoint aux Affaires juridiques et aux droits humains du Comité exécutif national (CEN) du Pnds Tarayya, est désormais juge électoral. Pourtant, à l'exception de son diplôme qui n'informe en rien sur l'homme, Gandou Zakara n'a pratiquement rien à faire valoir pour siéger dans une Cour constitutionnelle. Pour en savoir davantage sur ce nouveau «juge» électoral, Le Courrier a remis au goût du jour les différentes affaires dans lesquelles l'intéressé est trempé. Lire pages 3-4



Guerre d'invectives et de menaces sur les réseaux sociaux

Présidence de la République

Les pratiques à la limite du supportable de la Secrétaire générale de la Présidence

Selon des sources dignes de foi, depuis son arrivée à la Présidence, Mme Doulla Talata grippe le fonctionnement de l'administration en s'adonnant à des pratiques aux antipodes de toutes les bonnes manières administratives.



Mission d'inspection d'Etat de Madame Rabiou Haoua Hambali dans son ancien service (DGI)

Une volonté de régler des comptes ou d'ajuster certaines choses ?

Lire page 8

Prison de haute sécurité de Koutekalé



DEUX FOIS PLUS DE CLASICO

SUIVEZ DEUX CLASICOS EN HD,
LE 27/02 ET LE 02/03 SUR **CANAL+ SPORT**

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS
CANAL+

Présidence de la République

Les pratiques à la limite du supportable de la Secrétaire générale de la Présidence

Aussitôt installée dans son poste de Secrétaire générale de la présidence, cela après toutes les fautes de gestion commises à la LONANI (loterie nationale du Niger), Dame Ramatou Alkali se met à instaurer un climat de suspicion et de terreur entre les commis de cette grande institution de la République. Selon des sources dignes de foi, depuis son arrivée à la Présidence, Mme Doulla Talata grippe le fonctionnement de l'administration en s'adonnant à des pratiques aux antipodes de toutes les bonnes manières administratives. Du reste, selon nos sources, le comportement de la secrétaire générale paralyse l'administration de la Présidence.

Aujourd'hui, cette administration tourne au ralenti par un manque crucial de sérénité et de matériel de travail. Cela, du fait qu'elle a instauré une nouvelle méthode qui consiste à frustrer le personnel pourtant dévoué à la tâche et de rencontrer elle-même les fournisseurs dans son bureau. (Allez-y savoir !) Apparemment, l'ancienne patronne de la loterie nationale n'est pas prête à se défaire des anciennes habitudes. Elle semble se relancer de plus belle dans ce qu'on appelle à la présidence « l'affairisme », jusqu'à exiger de rencontrer les fournisseurs. Mais, peut être, c'est l'air du temps. En tout cas, aux dires de nos sources, dans les bureaux, les couloirs et les al-

lées de la présidence, son nom est au centre des débats, ses faits et gestes insolites sur toutes les lèvres. On parle aussi de son passage à la tombola et de son dossier que la HALCIA serait sur le point de transmettre à qui de droit. Bref, c'est son nom qui occupe actuellement les débats à la présidence et certaines fadas des militants du PNDS. Avec ses agissements, Dame Ramatou Alkali se forge une fois de plus une très mauvaise image à la présidence, après ses frasques à la LONANI. Elle serait très mal perçue par le personnel de la présidence qui ne demande qu'à remplir leur part de contrat pour nourrir leurs familles. Mais force est de reconnaître que l'administra-



tion de la présidence est méconnaissable depuis l'arrivée de Mme Talata. Le Président Issoufou Mahamadou est-il alerté sur les comportements de la secrétaire générale ?

Certainement, les services de renseignement lui ont rapporté beaucoup de choses sur les agissements de Dame Ramatou Alkali. Au regard de ce qui se raconte dans les coulisses de la Présidence.

Nous y reviendrons !

URANIUMGATE

Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards F CFA

MONSIEUR le Président, pour une fois, 'LE COURRIER'. a préféré vous interpeller, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.

Monsieur le Président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos **200 milliards FCFA** ? Remarquez que la



"disparition" d'une telle somme suscite forcément un grand émoi au sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de HASSOUMI MASSOUDOU. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par "LE COURRIER". Bien au contraire, HASSOUMI MASSOUDOU a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous le savons, dans votre entourage, "LE COURRIER" est très mal vu et nous le comprenons aisément du moment où il dérange en divulguant

régulièrement des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché, que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse. Monsieur le Président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA ? De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire fait de

vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifestation de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le Président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien.

Monsieur le Président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA ? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance. **Alpha**

Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle

Une atteinte grave à la morale et à la démocratie

L'affaire a des relents de cauchemar pour les Nigériens. Gandou Zakara, un des leaders politiques les plus sulfureux du Pnds, est désigné, en fin de semaine dernière, par ses pairs universitaires, pour siéger à la Cour constitutionnelle. Autant dire que Gandou Zakara, qui est membre dirigeant du Pnds Tarayya dont il est le troisième secrétaire adjoint aux Affaires juridiques et aux droits humains du Comité exécutif national (CEN) du Pnds Tarayya, est désormais juge électoral. Pourtant, à l'exception de son diplôme qui n'informe en rien sur l'homme, Gandou Zakara n'a pratiquement rien à faire valoir pour siéger dans une Cour constitutionnelle. Pour en savoir davantage sur ce nouveau «juge» électoral, Le Courrier a remis au goût du jour les différentes affaires dans lesquelles l'intéressé est trempé.

Gandou Zakara, le dossier Africard et ses facettes inconnues

Dans la gestion calamiteuse du contentieux avec Africard, Gandou Zakara a joué un rôle trouble. Un rôle si trouble que l'on s'interroge sur ses véritables motivations. A telle enseigne, il faut le dire, qu'on ne sait plus s'il travaille à protéger les intérêts de l'État nigérien ou s'il a des atomes crochus avec Africard. Tout au long de l'évolution de ce dossier qui a finalement coûté trop cher à l'Etat nigérien, Gandou Zakara a poursuivi un parcours de caméléon, prenant la couleur locale selon des motifs qui lui sont propres. Tout secrétaire général du gouvernement, Gandou Zakara a adressé, le 28 septembre 2016, une lettre au PDG d'Africard pour lui annoncer que, « comme convenu à travers nos divers échanges, une rencontre en vue de discussions globales portant sur l'affaire qui nous oppose est envisagée, si vous ne voyez pas d'inconvénient, les 20 et 21 oc-

tobre 2016 à Paris ». Cette lettre prouve d'abord que Gandou Zakara échange régulièrement avec les patrons d'Africard et il serait intéressant de connaître le contenu de ces échanges. De quoi Gandou peut-il discuter, probablement par mail, avec une société avec laquelle l'État du Niger est en conflit judiciaire ? De fait, lorsque la délégation nigérienne, telle que citée par Gandou Zakara, s'est retrouvée à Paris, qu'est-ce qui s'est passé, ce soir du 20 octobre 2016, à 20 heures, heure de Paris, à l'hôtel «four seasons Georges 5», dans le restaurant «le Georges» ? Qui était la personnalité nigérienne qui s'était retrouvée dans ce restaurant alors que les autres membres de la délégation étaient à leur hôtel, peut-être en train de dormir ? Avec qui était-il ? Quel était l'objet de son rendez-vous nocturne ? De quoi avait-il parlé avec ses interlocuteurs ? Gandou Zakara, qui semble avoir gardé le contact avec les responsables d'Africard ou à défaut, Ibro Zabèye, le directeur du Contentieux à l'époque des faits, et très proche collaborateur de celui-ci, pourrait peut-être éclairer la lanterne des Nigériens à ce sujet.

Gandou Zakara et les dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de la presse

À propos de l'accord amiable partiel, signé le 30 juillet 2016, par lequel ils ont compromis les intérêts stratégiques du Niger en acceptant de renoncer à toute immunité d'exécution, Gandou Zakara a été piqué au vif. Et bien évidemment, en garçon impulsif, il a vite fait de réagir, soi-disant pour éclairer la lanterne des Nigériens parce qu'il soupçonnerait le Courrier de vouloir camoufler la «vérité». Ayant adressé au Courrier un «droit de réponse» bourré d'insultes à l'endroit du journal et d'une longueur excessive et sans rapport

N°	Poste	Nom et Prénom	Contacts tél	signature
1.	Président :	BAZOUM MOHAMED		
	Secrétaire aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	AKILOU BARINGAYE		
	1er Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Maitre Ilo Issoufou		
	2ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Mme Kané Assamaou		
	3ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Gandou Zakara		
	4ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Boubacar Tiemogo		
	5ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Maitre Moussa Coulibali		
	6ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :	Saadou Dillé		

avec un article particulier, ce qui fonde le journal, du point de vue légal, à refuser sa publication, le Secrétaire général du gouvernement de l'époque n'a pas attendu la publication de la deuxième partie de son long texte, pour se répandre sur les réseaux sociaux et d'autres médias. C'est un manquement grave à la loi, notamment, l'Ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de la presse qui dispose, en son article 40, que « Le droit de réponse ou de rectification s'exerce uniquement et strictement dans l'organe ayant publié ou diffusé l'information contestée ». Il est interdit à tout organe de publier ou de diffuser un droit de réponse ou de rectification concernant un confrère même contre paiement du demandeur sous peine de paiement d'une amende de 250 000 à 500 000 FCFA et sans préjudice de dommages et intérêts auxquels peut prétendre le confrère ». Or, son papier est publié, non seulement sur sa page facebook, mais également dans des journaux en ligne. Cet acte montre bien que Gandou Zakara, tout juriste qu'il est, ne croit sans doute pas au droit.

Gandou Zakara, la primauté du faux et du mensonge

Dans l'affaire judiciaire Farakoye, Gandou Zakara fait partie de ceux qui ont acquis des terrains litigieux sur le domaine et dont les maisons ont été récemment démolies sur décision de justice. Pourtant, pendant longtemps, Gandou Zakara a fait croire l'incroyable. Le Courrier ayant traité l'affaire, il lui a écrit pour prétendre à un droit qui n'existe pas et il le savait. En écrivant, notamment, qu'il n'a pas acheté «ses» terrains avec le chef de village de Saga Gorou et qu'il ne tient, donc, pas son titre de propriété de lui, Gandou reconnaît implicitement avoir acquis lesdits terrains d'une manière qu'il ne peut exposer sans s'attirer la raillerie des Nigériens. Le Courrier l'a d'ailleurs mis au défi de publier l'acte d'achat par lequel il a acquis les terrains litigieux. Comme toujours, il se présente en honnête bonhomme qui s'est construit un capital immobilier impressionnant grâce à sa sueur... d'enseignant chercheur, comme il l'a écrit au Courrier à l'époque. Voici quelques précisions de la mauvaise foi de l'intéressé. Lorsqu'il affirme : « Je n'ai jamais été partie à la procédure au terme de laquelle, les héritiers Farakoye, ou ceux qui pré-

Suite page 4

tendent l'être, ont eu gain de cause. Je n'ai jamais été informé de cette procédure ; je n'ai jamais été entendu en justice dans cette procédure-là, avant qu'elle ne se traduise par une tentative d'exécution forcée ». Pourtant, il a bien, avec Issaka Zakari, un autre occupant, intenté procès contre Boubacar Tikio Souley, le topographe mandataire de la succession Farakoye Bondabou ; affaire jugée par le Tribunal de grande instance hors classe de Niamey lors de son audience publique du 11 mars 2015. Les requérants, Gandou Zakara et Issaka Zakari, attendaient de voir la justice, entre autres, dire et juger qu'ils sont les légitimes propriétaires des immeubles litigieux (entre autres, ses neuf «célibatérium» qu'il dit avoir construits entre 2008 et 2009, ce qui est archifaux), condamner à leur payer la somme de 25 millions de francs CFA (quelle audace !) à titre de dommages et intérêts. Le Tribunal, statuant publiquement, contradictoirement à l'égard du défendeur, par défaut à l'encontre des demandeurs, en matière civile et en premier ressort, a, entre autres, **débouté Zakara Issaka et Gandou Zakara de leur demande, comme étant mal fondées ; dit que les ayants droits Farakoye sont les propriétaires des terrains litigieux, comme faisant partie intégrante de leur domaine ; met les dépens à la charge des demandeurs.** ». Et, savez-vous pourquoi Gandou Zakara a entrepris ce combat d'arrière-garde ? Parce que, d'une part, la chambre civile de la Cour d'appel de Niamey, en son audience du 20 octobre 2008, a jugé et déclaré le domaine litigieux comme étant la propriétaire incontestable des héritiers de Farakoye Bondabou et que **ceux-ci n'ont ni vendu leur domaine ni donné procuration à quelqu'un d'autre pour y procéder ;** que « Issaka Noma qui s'est approprié du bien des héritiers Farakoye, sans droit ni titre, leur cause un trouble ma-

nifestement illégal auquel il convient de mettre fin en ordonnant son déguerpissement de ce lieu et de tous occupants de son chef ». Ce que Gandou conteste être (occupant de son chef). Mieux, il est clairement établi, dans l'acte du jugement de la Cour d'appel de Niamey, à l'issue de l'audience publique du 11 mars 2015, que le sieur Gandou Zakara a acquis son terrain de 1200 m² auprès de Seyni Ibrahima, **courant 2010 et non en 2007** comme il l'affirme si fièrement dans son droit de réponse adressée au Courrier. Un tel homme, bourré de mauvaise foi, est-il digne de confiance ?

Les cadeaux fiscaux de Gandou Zakara

Suite à des redressements fiscaux, les services de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et l'ARTP ont condamné Orange Niger à payer à l'Etat du Niger plus de 26 milliards FCFA. Mais avec la grande amabilité du Secrétaire Général du Gouvernement, Gandou Zakara, Orange Niger ne devrait s'acquitter que d'un peu plus de 2 milliards FCFA. Cela s'appelle aider à faire gruger son pays. En l'article 4 de ce fameux protocole d'accord transactionnel signé par Gandou Zakara, se trouve une modalité bien suspecte. Ainsi, il est spécifié qu'Orange Niger doit émettre au plus tard le 3 mars 2015, entre autres chèques, un de 102 294 150 FCFA au nom de la Direction du Contentieux de l'Etat pour les frais et dépens. L'article 7 de ce même protocole d'accord transactionnel jette une ombre de forte suspicion sur cette modalité de paiement. Cet article 7 est relatif aux frais et dépens. Et, il est clairement énoncé que *«Chacune des parties conserve à sa charge les frais ou les honoraires dus à ses conseils ainsi que les frais exposés par elle à l'occasion des procédures ou litiges afférents»*. Une clause des plus limpides dont nul besoin d'être un fin juriste pour en appréhender le sens ! Autrement dit, sur la base de cet ar-

ticle 7, Orange Niger n'est nullement tenue de verser le moindre Kopeck à la Direction du Contentieux de l'Etat.

Alors, à qui profite ce virement ?

Face à une contradiction aussi flagrante entre les articles 4 et 7 du protocole d'accord transactionnel, on est en droit de se demander qui a exigé le paiement de ce montant somme toute irrégulier ? Qui a bassement profité de ce virement de 102 millions FCFA ? L'Etat du Niger est-il si exsangue au point de ne pas pouvoir payer ses avocats ? À tous égards, on a affaire à une duperie. Déjà, par ce protocole d'accord transactionnel, le Secrétaire général du gouvernement de l'époque a scandaleusement contribué à faire gruger l'Etat du Niger par une multinationale qui fait des bénéfices pharaoniques sur le dos de ses clients.

Nul doute que Gandou Zakara tombe de ce fait sous le coup de l'article 41 de la Constitution. Ce virement de 102 millions FCFA fait par Orange Niger soi-disant au profit de la Direction du Contentieux de l'Etat, est indicatif du soupçon de corruption dont les Nigériens parlent toujours.

Gandou Zakara et les 1200 millions d'anciens francs de la Bceao

Il y a quelques années, des individus ont fait sourde et gardé par devers eux une somme colossale de l'ancienne monnaie

- 1 200 millions de nos francs - malgré la campagne frénétique des Nouhou Arzika et Cie qui avaient sillonné tout le Niger profond pour amener les récalcitrants et les incrédules à échanger les vieux billets qu'ils détenaient avec les tout nouveaux que la Beceao s'apprêtait à mettre en circulation. Une Beceao à qui la société civile ouest-africaine a réussi à arracher un délai supplémentaire au-delà du terme échu. Oubliée depuis belle lurette dans tous les pays de l'Uemoa, le Secrétaire général du gouvernement de l'époque, Gandou Zakara, en a fait une affaire personnelle, demandant avec insistance au ministre des Finances, on ne sait au nom de quoi, d'exécuter un arrêt de la Cour de justice de la Cedeao. Lorsqu'un secrétaire général du gouvernement se permet de porter un tel combat, au su de tout le monde, il y a de quoi s'interroger et s'inquiéter.

Il y a beaucoup à dire Gandou Zakara. Si Le Courrier a rappelé ces quelques frasques de Gandou Zakara, c'est pour laisser à ses lecteurs le soin de comprendre, indépendamment du fait qu'il soit troisième secrétaire adjoint aux Affaires juridiques et aux droits humains du Comité exécutif national (CEN) du Pnds Tarayya, à qui ils ont affaire sur le plan moral.

Laboukoye

Prison de haute sécurité de Koutekalé

Interdiction de visite à certains détenus

Selon des sources proches des familles de certains détenus à la prison de Koutekalé, les autorités judiciaires auraient pris des mesures visant à interdire la visite à des prisonniers. Selon nos sources, cette mesure drastique aurait été prise contre un certain nombre de détenus sans raison apparente valable. Si cette information s'avère, la mesure viole les principes universels des droits de l'Homme. Le prisonnier a aussi des droits, notamment en ce qui concerne la visite. Dans les conditions prévues par les lois et les règlements de la République, la visite est accordée aux détenus. En tout cas, dans tous les pays respectueux des droits de l'Homme, les détenus préventifs et les condamnés ont toujours reçu des traite-

ments entrant dans le cadre du respect de la dignité humaine. Apparemment le Niger, bien qu'il ait souscrit aux conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, s'écarte très souvent de cet instrument juridique qui protège la personne humaine. Au vu de cette interdiction de visite à certains détenus de droits communs qui semble violer ce principe universel. Vivement alors que les autorités pénitentiaires mettent de l'eau dans leur vin, disons-le respectent la loi, pour permettre, de temps en temps, aux détenus de converser avec leurs parents. Cela, afin d'avoir les nouvelles de leurs familles qui leur manquent considérablement. Au-delà du juridique, c'est avant tout humain.

Guerre d'invectives et de menaces sur les réseaux sociaux

Le Pnds s'enlise dans la crise

Ces dernières semaines, les yeux des Nigériens sont braqués sur le Pnds Tarayya où l'horloge semble avoir été quelque peu dérégulée. Ça tourne vite et même très vite, pour ne pas avoir le tournis. Du 31 janvier 2019 à la fin de ce mois de février, que d'événements qui se succèdent au gré des agendas politiques, connus ou secrets, des uns et des autres, mais aussi au rythme des humeurs et des ressentiments des partisans des camps en présence. Le limogeage brutal de Hassoumi Massoudou du gouvernement, le 31 janvier, puis la désignation par le président de la République en personne, de Mohamed Bazoum comme candidat du Pnds Tarayya à l'élection présidentielle prochaine, le 18 février, et enfin l'aveu de Hassoumi Massoudou qui prétend que la parenthèse est désormais fermée, le 22 février, laisse supposer que « le linge sale a été lavé en famille » et que tout est désormais rentré dans l'ordre. Et pourtant, des choses se passent qui indiquent que tout ne semble pas baigner dans l'huile et que les militants du Pnds sont loin de vivre dans le meilleur parti politique possible. Selon des sources dignes de foi, le parti rose est au bord de l'implosion, miné par une guerre de clans sans merci. Invectives, insultes, menaces de représailles et même de mort, les audios qui circulent sur les réseaux sociaux donnent la mesure du climat délétère qui règne au sein du Pnds. Les camps en conflit ne se font aucun cadeau. Dans cette guerre de déclarations tapageuses et violentes auxquelles se livrent les militants, les gros bonnets du parti ne semblent nullement gênés et interpellés. Ils gardent un silence troublant, comme pour dire qu'ils sont impuissants pour y mettre fin ou qu'ils en sont les commanditaires. Tantôt, c'est

un partisan de Mohamed Bazoum qui s'en prend à un détracteur, tantôt c'est quelqu'un d'autre qui « descend » proprement le candidat déclaré du Président Issoufou. Les relations au sein du Pnds semblent de plus en plus tendues, le feu couve, comme s'il y a, derrière, une main invisible qui l'attise.

La liquidation politique de Hassoumi Massoudou n'est que la face visible de l'iceberg

La guerre d'invectives, d'insultes et de menaces en cours au sein du Pnds est la preuve que la liquidation politique de Hassoumi Massoudou n'est que la face visible de l'iceberg. Si nombre de militants du Pnds ont cru de bonne foi que cela suffirait à mettre un terme à la crise qui secoue le parti, ils en ont pour leurs comptes. Ils sont fondés à le croire puisque Mohamed Bazoum n'a, en principe, plus de concurrent au sein du Pnds pour l'investiture du parti qui est déjà calée au 31 mars prochain. Et la lettre de Pierre Foumakoye Gado renseignant que la candidature du ministre de l'Intérieur est l'émanation du président de la République, est venue pour tout cimenter. On dit par ailleurs que nombre de pontes du parti au pouvoir se sont, bon gré mal gré, ralliés à ce choix de Mahamadou Issoufou. Or, tout semble faire croire que les différents actes posés, y compris la décision du Président Issoufou d'adouer Mohamed Bazoum, ne sont que des colmatages, pour reprendre le mot de la ministre du Plan, Aïchatou Kané Boulama.

Le congrès extraordinaire d'investiture de Mohamed Bazoum, qui s'annonce comme une simple formalité, risque d'enregistrer une candidature spontanée, voire deux.

Si le pôle de la crise qui secoue le Pnds Tarayya semble avoir été déplacé depuis que Hassoumi Massoudou a été écarté du chemin de Mohamed Bazoum, il n'en reste moins vrai que la médiation des « chefs traditionnels » pour recoller les morceaux entre l'ancien ministre des Finances et le président de la République, est perçue comme un pavé dans la mare. À l'initiative de qui cette médiation a été conduite ? Le décryptage des propos de l'ancien ministre des Finances, à l'occasion de la visite d'une délégation de l'OFT [Ndlr : Organisation des femmes Tarayya], corrélés à la tension qui monte crescendo au sein du Pnds, révèle que le ver est toujours dans le fruit. Selon une source crédible, les militants du Pnds doivent s'attendre à des épreuves encore plus difficiles dans les prochains jours et/ou semaines. Le congrès extraordinaire d'investiture de Mohamed Bazoum, qui s'annonce comme une simple formalité, risque de se transformer en une foire d'empoigne terrible. Trop d'aspects importants de la crise qui couve au sein du parti rose demeurent insaisissables. Selon une source interne au Pnds, le congrès extraordinaire pourrait enregistrer une candidature spontanée, voire deux.

On soupçonne des manœuvres sournoises visant à opposer au dernier moment à Bazoum, un Brigi Rafini, un Sani Issoufou dit Abba, le fils du président de la République et non moins directeur de Cabinet, et même un Hassoumi Massoudou.

La guerre d'invectives qui a cours sur les réseaux sociaux corrobore cette éventualité. Outre Mohamed Bazoum, le candidat déclaré et adoubé par le Président Issoufou, on soupçonne des manœuvres sour-

noises visant à opposer au dernier moment à Bazoum, un Brigi Rafini, un Sani Issoufou dit Abba, le fils du président de la République et non moins directeur de Cabinet, et même un Hassoumi Massoudou que certains esprits farouches considèrent toujours comme étant en selle. S'ils doivent être rassurés par la position officielle du Président Issoufou, les partisans de Mohamed Bazoum restent pourtant les principales sources de ces soupçons incommodes. Plus on s'achemine vers l'épilogue de la crise, plus elle semble se complexifier et présenter de nouveaux défis. Mohamed Bazoum, qui doit être l'homme le plus heureux du Pnds, serait pourtant habité par l'angoisse du lendemain, incertain que Mahamadou Issoufou tiendrait parole jusqu'au bout. Le congrès d'investiture est-il en mesure de mettre un terme à la crise ? Rien n'est acquis à l'avance, le temps qui sépare de l'élection présidentielle étant de deux ans. Deux années au cours desquelles beaucoup d'eau passera certainement sous les ponts.

Laboukoye

LE COURRIER

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

Siège : Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier_niger@yahoo.fr

Fondateur

Ali Soumana

Directeur de Publication

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Cette semaine, comme annoncé dans notre précédente parution, nous publions la suite de la lettre ouverte écrite par Ali Issoufou au Chef de l'Etat. Une lettre qui dénonce les magouilles et autres pratiques qui violent allégrement les textes de la République.

La preuve, Monsieur le Président, certains responsables du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative, tels que l'ancien directeur du contentieux et même le Secrétaire général, n'ont pas hésité à avouer que les actes qu'ils ont posés, du fait de la pression exercée sur eux, sont illégaux. La ministre sortante a reconnu sans ambages, en présence de son staff, la justesse de mon combat, mais n'a rien pu faire, comme d'ailleurs la ministre actuelle.

Feu Saidou Sidibé, alors ministre des finances, dit n'avoir pas été informé de la décision de suspension de mon salaire depuis septembre 2015.

Le ministre Foumakoye que vous aviez instruit pour régler le cas, dit avoir compris que c'est un problème de personnes. Que les responsables du ministère des affaires étrangères se sont sentis touchés dans leur amour-propre.

Le DG de l'ENAM qui fait part des pressions exercées contre lui pour qu'il me chasse de l'école où j'étais en formation dans le cadre de la formation des Conseillers des affaires étrangères. A noter que je fus le seul véritablement admis pour ces concours avant que le reste des candidats ne soit repêché et déclaré admis. Notre départ en Turquie fut annulée et comble d'injustice, un des candidats qui fut repêché et qui devait suivre sa formation à l'Université de Niamey pour deux ans, fut détaché de la liste pour y être envoyé à l'IRIS Sup de Paris pour suivre la formation en une année pendant que nous nous voyions contraints de passer deux ans à l'ENAM de Niamey.

Les ministres **Laouali Chaibou** et **Maman Waziri** seront utilisés pour nuire à ma carrière. Dr. **Maman Djibo**, un des formateurs à la section diplomatie de l'ENAM et juge au Conseil d'Etat dit ne pas comprendre l'acharnement dont je suis victime. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé de convaincre les deux personnalités concernées sur le caractère purement syndical de mes agissements et la nécessité de revoir leur position vis-à-vis de moi, mais sans succès.

J'étais déjà au parfum de la haine et de l'antipathie du Secrétaire Général du ministère en particulier, à mon encontre. Les responsables de la direction de la traduction à l'époque me rendaient régulièrement

compte de ses ressentiments vis-à-vis de ma personne. Il va dans un premier temps s'acharner à m'écarter des audiences à la Présidence de la République, je ne sais pour quel motif. Il va s'acharner à compromettre notre départ en formation en Turquie à la suite de mon admission au concours professionnel pour la formation des Conseillers des affaires étrangères, Catégorie A1. A l'époque déjà, il laissait entendre aux collègues admis pour suivre leur formation à la faculté de droit de l'Université de Niamey, qu'ils ne vont pas nous laisser aller à l'extérieur ; qu'il y a des gens qu'ils veulent avoir à l'œil. Il parviendra à délocaliser la formation à l'ENAM de Niamey. Pendant que j'étais à l'ENAM, il manigance pour faire prendre l'acte de soi-disant mise à disposition du ministère de la fonction publique, une manière déguisée

de détruire ma carrière de diplomate. Il fait intentionnellement retarder notre mise en position de stage, le temps pour lui de compromettre ma formation à l'ENAM. La preuve, quelques mois après, il exerce des pressions sur le ministère de la fonction publique pour me harceler. Il exerce des pressions sur les responsables de l'ENAM pour compromettre ma formation. Il entreprend sans succès un processus de révision unilatérale du Statut Particulier pour insérer des dispositions honteuses visant à empêcher que je ne devienne Conseiller des affaires étrangères, en cherchant à discri-

miner les agents relevant de la direction de la traduction et de l'interprétation comme si nous n'étions pas recrutés dans le cadre diplomatique et consulaire comme le reste des agents.

Les récents événements (la plainte contre moi pour un soi-disant trouble à l'ordre public et la décision éhontée d'interdiction d'accéder au ministère à travers l'utilisation d'agents de sécurité sans défense) ne sont que l'expression d'une dérive honteuse dans un Etat de droit. C'est pourquoi, même pour une question de simple bon sens, d'équité et de justice, je vous demande en toute humilité, Monsieur le Président de la République, en votre qualité de magistrat suprême, garant de l'équité et de la justice sociale, de bien vouloir m'aider à rentrer dans mes droits en ordonnant ma réhabilitation dans mon cadre

d'origine, le cadre diplomatique et consulaire et la reconstitution de ma carrière administrative ainsi que le remboursement de mes salaires suspendus illégalement depuis septembre 2015.

En effet, c'est une aberration que de permettre à ces individus de m'infliger une telle torture morale pour juste avoir fait ce que je dois faire en tant que citoyen et syndicaliste en dénonçant des dérapages administratifs aussi graves et permettre à des faux agents de bénéficier d'avantages indus en toute impunité.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez accepter, monsieur le Président de la République, mes salutations distinguées.

Fait à Niamey, le 04 février 2019.

Signé: Ali Issoufou

SOCIETE "CLINIQUE ZANA"
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
 Au capital de cinq millions (5.000.000) de Francs CFA
 RCCM-NE-NIA-2013-B-2278
 Siège Social : Niamey, quartier Plateau Résidentiel
 CNI Rue PL-41 rue des Lacs,
 Tel : (00227) 20-35-25-40/96-96-70-92,
 B.P. 12.136

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par décisions de l'Associé Unique Gérant en date du 05 Février 2019, il a été apporté aux statuts les modifications suivantes :

Article 2 : DENOMINATION - La Société a pour dénomination sociale :
 «CLINIQUE ZANA»
 Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
 Dans tous actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée de/ou suivie des mots « Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle » ou des initiales « S.A.R.L.U. », de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de son immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier.

Article 3 : OBJET : La société a pour objet généralement dans tous pays et particulièrement au Niger :
 - L'exploitation et l'administration de la Clinique ZANA.
 - La dermatologie, la médecine interne, la médecine générale.
 - Toutes spécialisations médicales.
 Enfin, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Article 4 : SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à : Niamey, quartier Plateau Résidentiel CNI Rue PL-41 rue des Lacs, Tel : (00227) 20-35-25-40/96-96-70-92, B.P. 12.136.

DEPOT LEGAL : Dépôt sous le numéro RCCM-NE-NIA-2019-M-685 au Greffe du Tribunal de Commerce de Niamey.

POUR AVIS
 L'Associé Unique Gérant
 Docteur **KONATE OUSMAN SOMA**

KEMI SEBA à Niamey

Grande mobilisation pour le procès de l'impérialisme français et le franc CFA

En visite au Niger dans le cadre de la tournée africaine de son ONG Urgences Panafricanistes consacrée à la lutte contre la françafrique et ses dérivés, le Panafricaniste, Kémi Séba, était l'invité des étudiants de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, ce Samedi 23 Février 2019. Dans une place Amadou Boubacar (connue sous le nom célèbre Place AB) de la Cité-mère pleine à craquer, d'autres sur les toits des bâtiments, une grande première en mobilisation dans cet espace dédié à la lutte estudiantine. Les milliers d'étudiants et d'autres panafricanistes qui ont fait le déplacement ont assisté à un vrai procès de l'impérialisme français au Niger et en Afrique en général. A cette grand-messe de dénonciation du néocolonialisme français en vigueur au Niger où personne n'est resté indifférent, étaient présents acteurs de la société civile, politiciens, fonctionnaires étudiants et journalistes.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, c'était autour du Secrétaire général de l'Union des Etudiants Nigériens de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UENUN), ARIFA Ousseini, de planter le décor. Dans son mot, Arifa a, après avoir rappelé les méfaits de l'impérialisme français sur le continent, en particulier au Niger, appelé ses ca-

marades à plus d'assiduité dans les facultés et à une prise de conscience pour bien se former afin d'être excellents dans tout les domaines. Et ce afin de sauver l'avenir du pays. Le secrétaire général de l'UENUN a aussi lancé un appel à la jeunesse nigérienne pour plus de mobilisation, d'abnégation et de détermination à faire tête à l'impérialisme occidental et ses valets locaux.

Le représentant de l'ONG au Niger, le coordonnateur du MOJEN, Siradji Issa, a, quant à lui, rassuré la jeunesse nigérienne de leur engagement jusqu'au sacrifice ultime à mener ce combat contre l'impérialisme. Pour Siradji Issa, c'est un honneur pour le Niger et sa jeunesse d'accueillir Kémi Séba, avant de féliciter la base de l'UENUN pour cette mobilisation.

En prenant la parole à son tour, l'invité du jour, Kémi SEBA, a tout d'abord parlé des objectifs du combat que mène son ONG « Urgences Panafricanistes », avant de dresser le bilan sombre de plusieurs décennies de présence de l'impérialisme français en Afrique, surtout francophone. Pour lui, il n'y a rien de fictif dans ce procès contre la Françafrique comme annoncé dans la presse. Ce 23 Février marque le début de l'enterrement d'un crime contre l'humanité qui n'a que trop duré, c'est aussi une date historique qui marque la libération de la parole en Afrique,

« personne ne doit nous arrêter, personne ne doit nous empêcher de dire haut ce que nous vivons dans notre chair voilà plusieurs décennies », a martelé l'activiste Panafricain. « La nouvelle génération Africaine n'a peur que de Dieu, pas des impérialistes et leurs valets », a ajouté Kémi.

Dans un procès fictif, avec une cour constituée de juges, d'assesseurs et de témoins présents à la barre, les jeunes panafricanistes ont dressé pendant près de deux heures l'inventaire des faits de colonialisme et de prédatons économiques orchestrés par la France depuis plus de 50 ans au Niger, de la colonisation à aujourd'hui. Les témoins qui étaient à la barre ont traité de plusieurs thèmes allant de l'exploitation de l'uranium, à l'ingérence de la France dans la politique africaine, en passant par le combat contre le franc CFA. En un mot l'impérialisme français au Niger.

Tour à tour, ils étaient des dizaines de témoins à passer à la barre pour dénoncer la présence de l'impérialisme français sur le continent, notamment au Niger. Des témoignages sur le viol, la spoliation, l'exploitation des ressources naturelles, et l'ingérence française dans la politique africaine, ou encore ces témoignages accablants sur l'exploitation de l'uranium nigérien par la France.

Il faut aussi noter que ces rassemble-



ments populaires sont organisés simultanément un peu partout en Afrique Francophone, au Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire ou encore au Sénégal. Ce 23 Février se veut être une journée globale de mobilisation contre le franc Cfa et le néocolonialisme.

Etait également présent à ce rassemblement populaire, le panafricaniste nigérien, le député Abdouramane Oumarou, qui a brièvement pris la parole pour conseiller les jeunes étudiants à plus de patriotisme, et à bannir à jamais la corruption puisqu'ils sont les futurs cadres sur lesquels compte le Niger de demain.

Ce rassemblement à la place AB était aussi une occasion pour Kémi Séba d'annoncer la création très prochaine d'un contre-pouvoir, une structure politique dénommée Parti Panafricaniste Africain.

M.D

United Nations Development Programme
Niger

AVIS DE VACANCE DEPOSTES



Empowered lives
Resilient nations.

I. Contexte

Dans le cadre du renforcement de ses activités, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Niger procède aux recrutements suivants pour le compte de la Coordination du Système des Nations Unies:

#	Titre	Type de contrat	Grade	Durée du premier contrat	Date limite dépôt de candidature	Lien de candidature
1	Administrateur National - Chargé de Communication	FTA	NOC	Une année (1)	11/03/2019	https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?jobOpeningId=21513&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2
2	Administrateur National - Chargé de Suivi - Evaluation	FTA	NOC	Une année (1)	13/03/2019	https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?jobOpeningId=21629&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

I. Dépôt des candidatures

Tous les avis de vacance de poste du PNUD sont accessibles en ligne à travers le lien suivant : <http://www.ne.undp.org/content/niger/fr/home/jobs—procurement.html>

NB : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s répondants aux profils des postes seront Contacté(e)s.

- Seuls les dossiers reçus en ligne seront considérés. Les candidatures reçues par e-mail, courrier postal etc. ne seront pas prises en compte.
- Les candidat(es) doivent être de nationalité Nigérienne.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Mission d'inspection d'Etat de Madame Rabiou Haoua Hambali dans son ancien service (DGI)

Une volonté de régler des comptes ou d'ajuster certaines choses ?

Parce qu'elle est chargée de collecter l'impôt dû à l'Etat auprès des contribuables, la Direction générale des impôts (DGI) est considérée, à tort ou à raison, comme le service phare de l'Etat où il est impensable de trouver des personnes indélicates ; un service où les personnels, très pointilleux sur le respect strict de la loi fiscale, seraient des exemples irréprochables. Et pourtant...

Pourtant, il y en a qui, malgré les apparences d'agent rigoureux, abusent de leur pouvoir du moment pour se faire octroyer, en porte-à-faux total avec les textes en vigueur, des émoluments dont ils ne sauraient bénéficier autrement. Limogée de son poste de Directrice générale des impôts, Madame Rabiou Haoua Hambali a été nommée Inspectrice générale d'Etat à la présidence de la Ré-

publique. Une aubaine, apparemment, pour l'intéressée qui entendait probablement prendre sa revanche à sa façon. Vêtue de sa nouvelle robe d'inspectrice générale d'Etat, elle débarque à la DGI pour, dit-elle, une inspection. Dans un service dont elle était la patronne, il y a peu de temps. Et comme, selon des témoignages dignes de foi, elle a fait preuve lors de son passage à la DGI, d'intolérance et de sectarisme qui, selon des sources internes a démobilisé les agents et conduit à une insuffisance de travail, son arrivée a été appréhendée avec crainte. L'éthique en matière d'inspection accepte-t-elle cela au regard des risques de dérapage ? Saura-t-elle résister à la tentation de régler des comptes ? Sa propre gestion n'étant pas prescrite, n'y a-t-il pas de risque de manipulation de cer-

tains dossiers ou de certains actes qu'elle-même a posés, sachant que les inspecteurs ont tous les pouvoirs dans les services qu'ils inspectent ? D'ailleurs, des sources internes à la DGI indiquent soupçonner que l'inspection initiée par la dame Rabiou Haoua Hambali ne cache une volonté d'ajuster et/ou d'effacer certaines choses.

Une inspection, au mépris de toute éthique, dans un service qu'elle venait à peine de quitter

Par-delà cette inspection qu'on la soupçonne de vouloir utiliser, au mépris de toute éthique, pour arranger des choses et/ou régler des comptes personnels, la dame Rabiou Haoua Hambali a bien usé de sa position, pour se faire payer un montant de deux millions de francs CFA à titre d'indemnités de départ de

la DGI. Une affaire qui fait grand bruit, le paiement de ce montant ayant obéi, selon des sources, à un mode calcul tout nouveau qui n'a été accordé, auparavant, à aucun agent ayant quitté la DGI. Elle met ainsi la DGI dans l'embarras face à des risques de recours et de poursuites judiciaires pour rupture d'égalité de la part de ceux qui sont dans la même situation mais qui ont bénéficié d'un traitement normal. Pourquoi madame Rabiou Haoua Hambali a-t-elle attendu de venir en inspection pour se faire payer cet argent en violation de toutes les règles de réserve et de dignité qui s'imposent aux inspecteurs en mission, de surcroît une inspectrice d'Etat à la présidence de la République ? Comme quoi, les inspecteurs d'Etat ne sont pas forcément des promoteurs de vertu et porteurs d'exemples. Affaire à suivre.

Laboukoye

Première conférence de la Commission Climat

L'engagement fort de sa Majesté le roi du Maroc

A l'occasion de la première conférence de la Commission Climat pour le Sahel qui s'est tenue le lundi 25 février 2019 à Niamey, sa Majesté Mohamed VI, roi du Maroc s'est adressé aux chefs d'Etat présents à cette rencontre. Dans son discours, plein d'enseignements et d'engagements, le Roi du Maroc a indiqué que la région du Sahel, qui regroupe des pays de l'Est, du Centre et de l'Ouest de l'Afrique, peut devenir un modèle d'intégration régionale avancée sur les plans économique, environnemental, politique et humain. C'est pourquoi, a-t-il souligné, la Commission Climat pour la Région du Sahel est l'un des leviers qui lui permettra d'atteindre cet objectif. Lire l'intégralité du discours du Roi Mohamed VI.

Il m'est particulièrement agréable de m'adresser aux Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à l'occasion de la 1^{ère} Conférence de la Commission Climat pour la Région du Sahel. Le Sahel, ce trait d'union entre le Nord et le Sud de l'Afrique, est aujourd'hui soumis aux impacts considérables du dérèglement climatique. L'enjeu majeur est donc d'aborder la question du climat de manière efficiente tout en s'attelant aux objectifs de développement socio-économique et en répondant aux impératifs sécuritaires. A cet égard, je tiens à exprimer à mon frère, le Président Mahamadou Issoufou, mes sincères félicitations pour le chemin parcouru afin d'opérationnaliser la Commission Climat de cette région. La positionnement géographique du Niger lui confère tout naturellement une centralité qui lui permet de promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement de la région du Sahel, et donc de tout notre continent.

Le constat est clair : les menaces climatiques qui pèsent sur la région du Sahel sont connues ; elles affectent la vie quotidienne des populations et influent négativement sur le développement socio-économique et la stabilité régionale. Dans cet espace stratégique, on mesure, davantage qu'ailleurs, comment les conditions de vie sont intimement influencées par l'environnement. Les pénuries alimentaires et la baisse des réserves en eau ainsi que la désertification, provoquées par le réchauffement climatique continueront à pousser notre jeunesse sur le chemin de l'exil, privant ainsi notre continent d'une

partie de ses forces vives. De telles menaces exigent, de notre et de nos partenaires, à la fois d'investir massivement et de s'investir totalement pour répondre aux aspirations des populations et aux objectifs d'un développement inclusif. Le combat pour la justice climatique est, pour les Africains et les Africains, un combat pour l'accès à une meilleure et digne ainsi qu'à un avenir prometteur.

Car, la justice climatique ne doit pas seulement être un slogan ; elle doit être pour nous tous une exigence : l'exigence de donner à nos populations un accès sécurisé aux ressources de base. C'est ainsi que nous préservons notre jeunesse du désespoir, lui évitant par là-même de devenir la proie d'organisations criminelles et terroristes.

La mobilisation des acteurs contre les dévastateurs des changements climatiques ne saurait s'arrêter aux frontières nationales. Elle doit transcender tous les clivages.

C'est ainsi que le sommet Africain de l'Action, tenu à notre initiative, en novembre 2016, à Marrakech, en marge de la COP22, a constitué un acte politique fort. Nous, Chefs d'Etat africains, avons, lancé une dynamique autour de projets transnationaux ambitieux et concrets, pilotés par trois commissions, dont le Maroc est partenaire fondateur :

- . La Commission du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;
- . La Commission du Sahel, présidée par la République du Niger ; et
- . La Commission des Etats insulaires, présidée la République des Seychelles.

Une première étape a été franchie, l'année dernière, chez notre frère, le président Sassou-Nguesso, à Brazzaville, lors du 1^{er} sommet de la Commission Climat du Bassin du Congo. Ont alors été jetées les bases d'une mobilisation des parties prenantes et d'une démarche innovante et audacieuse ; bases d'actions d'avenir, porteuses d'espoir et de solutions concrètes pour les populations locales et régionales. C'est dans ce même que nous sommes réunis ici, à Niamey, afin de renforcer nos actions et leur cohérence, par des propositions nouvelles. Le lancement du Plan d'Investissement Climat pour la région Sahel et de son Programme Régional Prioritaire complétera ainsi les projets, aussi vitaux que nécessaires, d'ores et déjà en cours.

A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Royaume du Maroc s'engage à prendre en charge les études de faisabilité pour finaliser ce Plan d'Investissement Climatique. Par ailleurs, la Commission pourra compter sur le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc : 4C Maroc, notamment en matière de renforcement des capacités de ses membres. Mis en place en 2014, ce Centre constitue un espace d'excellence national et continental pour le développement et la diffusion des savoirs et des meilleures pratiques en matière de changement climatique.

La jeunesse africaine nous engage à ouvrir le chemin des possibles et à inscrire notre Continent sur une trajectoire vertueuse, créatrice d'opportunités.



L'avenir de l'Afrique repose sur notre capacité à imaginer de nouvelles formes de réponses solidaires, selon un engagement concret et respectueux de tous les partenaires, ceux du sud comme ceux du Nord.

La région du Sahel, qui regroupe des pays de l'Est, du Centre et de l'Ouest de l'Afrique, peut devenir un modèle d'intégration régionale avancée sur les plans économique, environnemental, politique et humain. La Commission Climat pour la Région du Sahel est l'un des leviers qui lui permettra d'atteindre cet objectif. L'histoire s'est nouée dans cet espace et son avenir se jouera ici. Nous devons aux générations futures un engagement politique adossé à une action concertée et solidaire, visant à faire aux défis climatiques.

Je vous remercie.